DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT 1535, RUE SHERBROOKE OUEST REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7 TÉL. 514 903 7627 COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 31 janvier 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.

Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Phase 3 : Appels d'offres éolien et renouvelable.

Réponse du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) aux commentaires B-0243 d'Hydro-Québec sur les demandes de frais des intervenants.

Chère Consœur,

Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) constate qu'Hydro-Québec Distribution ne conteste aucunement (sauf quant au point technique qui suit) la <u>demande de remboursement de frais C-RTIEÉ-0075</u> et la <u>lettre C-RTIEÉ-0077 à son soutien</u>.

Nous rappelons que, dans notre <u>lettre C-RTIEÉ-0077</u>, nous avions invité respectueusement la Régie à accueillir notre demande de frais et à autoriser le léger dépassement du barème de 20 000 \$ plus taxes, pour les motifs qui y étaient énumérés, notamment quant aux aspects supplémentaires qui n'avaient pas initialement été prévus.

De plus, en page 2 de cette lettre C-RTIEÉ-0077, nous indiquions :

Nous faisons également nôtres la lettre <u>C-ROEÉ-0065</u> qui justifie, elle aussi, un léger dépassement comparable de la part du ROEÉ, pour des motifs qui recoupent en partie les nôtres en la présente lettre.

De plus, bien qu'il y ait eu un léger dépassement par nous du barème de 20 000\$ plus taxes, nous attirons l'attention de la Régie sur le fait que la totalité des membres de l'équipe ont accepté de volontairement réduire leur facturation par rapport au temps réellement consacré. La réduction de frais totale que nous nous sommes ainsi volontairement appliquée (afin de nous en tenir à peu près au barème de 20 000 \$ plus taxes) est ainsi de l'ordre de 40%. La demande de frais qui vous est ici soumise résulte donc cette facturation déjà ainsi réduite.

Par ailleurs, en réponse au point technique que soulève Hydro-Québec au sujet de la manière de demander les frais de la séance de travail, nous soulignons qu'à la page « séance de travail » du Formulaire Excel de notre demande de remboursement de frais C-RTIEÉ-0075, nous écrivions déjà :

« Non applicable. La séance de travail est comptabilisée dans le temps de préparation vu la Décision D-2009-066, parag. 11. ».

Dans ladite <u>Décision D-2009-066</u>, rendue au Dossier R-3671-2008 (premier *Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies* de l'AEÉ), la Régie avait en effet accordé une rémunération aux intervenants qui avaient inscrit la durée d'une séance de travail **au sein de leur temps de préparation** mais avait refusé de rémunérer SÉ-AQLPA qui l'avait au contraire demandée à titre de « séance de travail ». La Régie avait alors écrit au paragraphe 11 de cette décision que :

L'enveloppe globale demandée par S.É./AQLPA est refusée <u>puisqu'aucune</u> rémunération particulière en lien avec la participation à la séance de <u>travail du 18 septembre 2008 n'était prévue</u> [en référant en note infrapaginale à la <u>lettre A-3 de la Régie</u> qui, effectivement, convoquait la séance de travail mais sans avoir explicitement écrit que celle-ci serait rémunérée en tant que séance de travail].

[Souligné en caractère gras par nous]

Nous nous conformons donc à cette <u>Décision D-2009-066</u>, parag. 11 quant à la manière de demander les frais de la séance de travail au présent dossier.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de frais pour la participation du RTIEÉ en la présente Phase 3 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ), regroupant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ).

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).